

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Le seize octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent HUDRY-CLERGEON, Maire-Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 8

Résultats des votes : pour 8 contre 0 abstention 0

Présents : Pascal CHEVALLEREAU, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Sarah PAILLOT, Stéphane TISSOT.

Absents (excusés) : Chrystel DEMIZIEUX Stéphane GUYONNAUD, Yann HARDY, Philippe MOLON, Philippe ROISINE, Sylvain SOBOTA.

A donné pouvoir : Stéphane GUYONNAUD a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Nathalie MASSART est nommée secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION DE LA SERVITUDE AU PROFIT DES PARCELLES SECTION B N°2380 ET 2381. DEL_10472023.

Monsieur le Maire indique qu'aux termes d'un acte reçu par maître Brigitte PERILLAT-MERCEROZ, notaire à Thônes, le 4 août 2000, modifié en 2005, il a été constitué une servitude décomposée ainsi :

- Droit de passage par tous moyens et à tous usages
- Droit de stationnement sur 4 emplacements de parking au profit des parcelles cadastrées section B n° 59, 60, 2148 et 2151.

Il convient de la modifier ainsi : sur la parcelle communale B n° 2170

- Droit de passage par tous moyens et à tous usages
- Droit de stationnement sur 4 emplacements de parking au profit des parcelles cadastrées section B n° 2380 et 2381.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la modification de la servitude de la manière suivante :

sur la parcelle communale B n° 2170

- Droit de passage par tous moyens et à tous usages
- Droit de stationnement sur 4 emplacements de parking au profit des parcelles cadastrées section B n° 2380 et 2381.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le seize octobre deux mille vingt-trois,

Le Maire-Adjoint,
Vincent HUDRY-CLERGEON.

La Secrétaire de séance,
Nathalie MASSART

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 23/10/2023
- de sa publication le 23/10/2023

Le Maire-Adjoint,
Vincent HUDRY-CLERGEON.

PROPRIETE de M. et Mme. ALAN CHARMAN
PLAN PARCELLAIRE

Division de(s) la parcelle(s) : B 59
Document Modificatif du Parcellaire Cadastral: 530B - 16/04/2012
REPRESENTATION FISCALE: Limites et superficies non garanties

74-SERRAVAL	Section: B1	Lieudit: Serraval
Echelle: 1/2000	Date: 26/04/2012	Dossier: 32018
		Pièces: Cad

